

consultera pleinement l'industrie et les provinces avant de décider s'il y a lieu de poursuivre un arrangement sectoriel donné. Aucune décision de demander des négociations ne sera prise tant que le processus de consultation interne n'aura pas été terminé. Il s'agit là d'une composante essentielle du processus.

Je suis par dessus tout convaincu que nous ne pouvons rester inactifs. Nous devons explorer de nouveaux moyens de préserver et d'élargir nos marchés. Notre prospérité économique dépend de nos résultats commerciaux et ce, bien plus que les Canadiens ne le pensent généralement. Si nous n'envisagions pas de nouvelles formes de libération des échanges, on aurait amplement raison de nous critiquer. Le statu quo n'est tout simplement pas une solution viable pour le Canada de demain.

Certains voudraient que nous évitions les arrangements bilatéraux avec les États-Unis parce qu'ils exposeraient les producteurs canadiens aux caprices d'un Congrès américain arbitraire et irresponsable. À mon avis, des commentaires comme ceux-ci montrent une mauvaise compréhension de notre relation commerciale avec les États-Unis. Est-ce que les producteurs canadiens de bois-d'oeuvre, de poisson, d'acier, de cuivre, de ciment et de boeuf croient réellement qu'ils ont une totale sécurité d'accès? Ils sont exposés à toutes les incertitudes qu'entraîne la législation commerciale américaine en vigueur.

Bien sûr, le régime politique américain diffère du nôtre. La séparation des pouvoirs prévue dans la Constitution américaine nous pose sans doute des problèmes d'accès. Nous n'allons certainement pas changer